



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, le 03/03/2026

Evolution du surendettement en Guyane

Ce jeudi 26 février 2026, la commission de surendettement de Guyane s'est réunie en séance plénière afin de présenter le bilan d'activité de l'année 2025.

En 2025, le nombre de dossiers déposés auprès de la commission de surendettement de Guyane s'élève à 318, en progression de 9,3 % par rapport à 2024 (291 dossiers déposés). Cette évolution est plus mesurée que celles observées au niveau des départements et collectivités d'Outre-mer de la zone euro DCOMZ€ (+ 20 %) et au niveau national (+ 9,8 %).

En 2025, la Guyane a enregistré 152 dépôts de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants, en deçà du seuil observé en moyenne sur l'ensemble de la zone DCOMZ€ (223 dépôts) ainsi que des 267 dépôts pour 100 000 habitants âgés de 15 ans et plus enregistrés dans l'hexagone.

Un endettement concentré sur la consommation et les charges courantes

En 2025, l'endettement contracté par l'ensemble des ménages surendettés de Guyane s'établit à 9 millions d'euros. Il se répartit de la manière suivante :

- 46 % sont des dettes à la consommation ;
- 18 % sont des dettes immobilières ;
- 36 % sont des dettes de charges courantes et autres dettes.

L'endettement médian hors immobilier des ménages surendettés s'établit en 2025 à 16 954 euros (contre 18 048 euros dans les DCOMZ€ et 17 951 euros pour la France hexagonale).

Un traitement des situations adapté aux difficultés rencontrées

En 2025, l'encours des dettes effacées en Guyane s'élève à 1 million d'euros, soit 14 % du montant total des dettes des dossiers clos (contre 22,4% au niveau DCOMZ€ et 23,6 % dans l'hexagone).

Le montant effacé moyen par dossier est de 33 861 euros en Guyane, contre 19 918 euros dans les DCOMZ€ et 19 251 euros en France hexagonale.

En Guyane, les surendettés sont plutôt des femmes, avec enfants et aux revenus modestes

Les ménages surendettés présentent les caractéristiques suivantes :

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

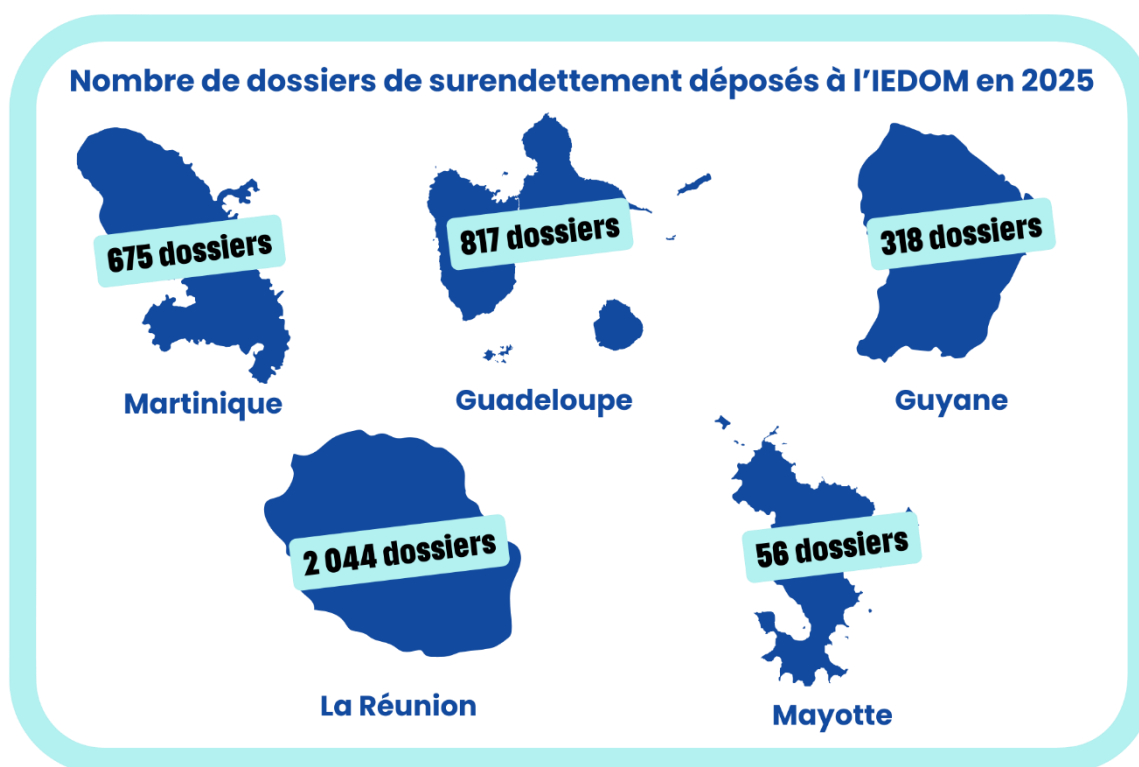
Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur le site www.iedom.fr

Contact presse : Florent OLLIVIER - tél : +594 594 29 36 75, cocom-guyane@iedom.fr



- femmes (75,4%) ... ;
- ... seules avec enfant(s) (53,1%) ;
- De 35 à 44 ans (20,3%) ou de 45 à 54 ans (20,3%) ;
- Locataires (66,5%) ou hébergés à titre gratuit (22,7%) ;
- Actifs (y compris en recherche d'emplois) (60,2%)
- Employés (50,8%)
- Ménages dont les ressources sont inférieures à 1122 € (49,8%)
- Ménages ne disposant d'aucune capacité de remboursement (48,3 %)

En Guyane, l'IEDOM **accompagne les ménages, notamment les plus fragiles financièrement**, en fournissant [des services d'inclusion financière pour informer, orienter et accompagner les personnes rencontrant des difficultés financières](#).



En application du secret statistique, aucune donnée concernant la commission de surendettement de Saint-Pierre-et-Miquelon ne peut être diffusée

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur le site www.iedom.fr

Contact presse : Florent OLLIVIER - tél : +594 594 29 36 75, cocom-guyane@iedom.fr